



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2023-09-474

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2023-09-475

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (PROLONGATION)

La période de questions des citoyens se poursuit.

2023-09-476
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023 et celui de la séance extraordinaire du 29 août 2023, tels que soumis.

Adoptée

2023-09-477
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1727 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1727 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée

2023-09-478
RÈGLEMENT RV-281-4 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-281-4 modifiant le Règlement RV-281 créant un fonds de roulement au montant de 324 000 \$.

Le projet de règlement est déposé.

2023-09-479
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 21 juillet au 17 août 2023.

Adoptée

2023-09-480
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - JUILLET 2023

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023 montrant un total des activités de 8 155 449,06 \$.

Adoptée

2023-09-481
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 9 août 2023 et révisée par le Service des finances le 29 août 2023, montrant un montant payable total de 595 618,82 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2023-09-482
LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 21 AOÛT 2023

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt de la liste des comptes à recevoir en date du 21 août 2023 préparée par le Service des finances, indiquant notamment les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19).

Adoptée

2023-09-483
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 - ORDRE DE VENDRE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'ordonner à la greffière de faire vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier par intérim conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2022 et les années antérieures, en retirant de cet état les propriétés pour lesquelles un solde de 100 \$ n'a pas été payé et dont le recouvrement sera prescrit après 2024 ainsi que les immeubles contaminés inscrits au répertoire des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Faunes et Parcs (MELCCFP).

De tenir la vente à l'enchère publique le 7 novembre 2023 à 9 h 30 dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville.

Adoptée

2023-09-484

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 - LISTE DES IMMEUBLES ET FRAIS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le trésorier par intérim à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2022 et les années antérieures.

D'autoriser le trésorier par intérim à fixer les frais comme suit :

1° des frais de 10 \$ par unité d'évaluation dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial par la greffière;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° sans restreindre la portée du paragraphe précédent, ces frais comprennent notamment :

- les frais de préparation de descriptions techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec.

D'autoriser le trésorier par intérim à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2022 et les années antérieures auront été payées avant l'enchère publique.

Adoptée

2023-09-485

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 - MESURES ALTERNATIVES ET MANDAT AU PROCUREUR DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la greffière à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout

immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe.

D'autoriser la greffière à mandater le procureur de la Ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

2023-09-486

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 - MANDAT HUISSIER

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la greffière à mandater le cabinet d'huissiers Jasmin Pirro comme officier chargé de la vente aux enchères, de la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Code de procédure civile (RLRQ, chapitre C-25.01), des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2022 et les années antérieures.

Adoptée

2023-09-487

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 - AUTORISATION AU TRÉSORIER PAR INTÉRIM À ENCHÉRIR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser le trésorier par intérim, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la Ville et aux commission et centre de services scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2022 et les années antérieures.

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

2023-09-488

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 7 NOVEMBRE 2023 -
SIGNATURE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les documents relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées pour l'année 2022 et les années antérieures.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, comme représentants de la Ville, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière lors de la vente aux enchères, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

2023-09-489

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU l'importance pour la Ville de Boisbriand d'assurer la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) qu'elle détient en toute transparence;

ATTENDU que l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;

ATTENDU qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville de Boisbriand a élaboré une Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la municipalité recueille par un moyen technologique;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter la Politique de confidentialité préparée par le Service juridique et greffe, effective à compter du 22 septembre 2023.

De publier ladite Politique de confidentialité sur le site Internet de la municipalité et en assurer la diffusion par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

Adoptée

2023-09-490

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU l'importance pour la Ville de Boisbriand d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

ATTENDU que l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur son site internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

ATTENDU qu'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Ville de Boisbriand a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la municipalité détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées;

ATTENDU que la présente Politique-cadre a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 7 septembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter la Politique-cadre sur la gouvernance et la protection des renseignements personnels préparée par le Service juridique et greffe et approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

De publier ladite Politique-cadre sur la gouvernance et la protection des renseignements personnels sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

2023-09-491

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC - EXEMPTION À SOUSCRIRE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De se porter garante, prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des avocates à l'emploi exclusif de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions, permettant ainsi à Me Rocio Delmonte-Palomares de demander au Barreau du Québec d'être dispensée de son obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-09-492

SOUMISSIONS - TRAVAUX D'AJOUT ET DE MODIFICATION DES FEUX DE CIRCULATION CONCERNANT DEUX INTERSECTIONS DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - CONTRAT 2023-2056 - RÈGLEMENT RV-1697

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'ajout et de modification des feux de circulation concernant deux intersections du boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9220-9733 Québec inc. f.a.s.r.s. Naxo Construction 92, rue Prévost Boisbriand (Québec) J7G 2S2	800 197,26 \$ (montant corrigé)
Systèmes Urbains inc. 23, avenue Milton Lachine (Québec) H8R 1K6	928 856,58 \$
Néolect inc. 104, boulevard Montcalm Nord Candiac (Québec) J5R 3L8	955 549,58 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Stantec Experts-conseils ltée du 1^{er} août 2023 et celle du Service du génie du 21 août 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 25 juillet 2023.

D'accepter l'offre de 9220-9733 Québec inc. f.a.s.r.s. Naxo Construction au montant de 800 197,26 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux d'ajout et de modification des feux de circulation concernant deux intersections du boulevard de la Grande-Allée – Contrat 2023-2056 - Règlement RV-1697.

D'approprier au surplus libre accumulé la somme de 54 050 \$.

Adoptée

2023-09-493

SOUMISSIONS - TRAVAUX D'EXTRACTION DE SOUCHES, DE PLANTATION D'ARBRES, DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE TOURBE - CONTRAT 2023-2074

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux d'extraction de souches, de plantation d'arbres, de fourniture et d'installation de tourbe, la Ville n'a reçu aucune offre.

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 8 septembre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 août 2023.

D'autoriser le Service des travaux publics à reprendre le processus de sollicitation de marché pour des travaux d'extraction de souches, de plantation d'arbres, de fourniture et d'installation de tourbe – contrat 2023-2074.

Adoptée

2023-09-494

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION - TOUT CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

ATTENDU que les contrats de services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement et la rénovation de bâtiments nécessitent l'évaluation des soumissions par un comité de sélection;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le système de pondération et les critères d'évaluation proposés par le Service du génie permettant de préciser les exigences spécifiques à être utilisées dans le cadre de tout contrat de services professionnels en architecture pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement et la rénovation de bâtiments.

Adoptée

2023-09-495

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - ADOPTION DU BILAN 2022 ET DU PLAN D'ACTION 2023

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le « Plan d'action 2023 à l'égard de l'intégration des personnes handicapées incluant un bilan 2022 » préparé par madame Édith Barrière, régisseuse loisirs - vie communautaire, au mois de juin 2023 en conformité avec l'exigence de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

Adoptée

2023-09-496

AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 9 août 2023.

Adoptée

2023-09-497

PÊCHE SUR GLACE - SAISON HIVERNALE 2023-2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser la mise en place du projet de pêche sur glace sur la rivière des Mille-Îles pour la saison hivernale 2023-2024 selon la procédure détaillée au document « Projet - Pêche sur glace 2023-2024 » préparé par le Service des communications et des relations avec les citoyens en date du 17 juillet 2023.

Adoptée

2023-09-498

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - JUILLET 2023

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2023 montrant un total mensuel de 2 660 909 \$ et un cumulatif annuel de 79 294 508 \$.

Adoptée

2023-09-499

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7162, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4796, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7162, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 10 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 17 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 10 juillet 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-500

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7166, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4795, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7166, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 10 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 17 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 10 juillet 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-501

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7172, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4794, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7172, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 10 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 17 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 10 juillet 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-502

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - 7176, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4793, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7176, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par DKA architectes, daté du 10 juillet 2023;
- plan d'implantation préparé par Métrica Arpenteurs-géomètres, daté du 17 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 10 juillet 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-503

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL ISOLÉ - 3960 À 3970, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4797, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements à être érigé aux 3960 à 3970, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Grenier, daté du 11 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, daté du 14 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-André Brochu, daté du 14 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 21 900 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-504

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL JUMELÉ - 4020 À 4030, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4798, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial jumelé de 6 logements à être érigé aux 4020 à 4030, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Grenier, daté du 11 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, daté du 14 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-André Brochu, daté du 14 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 16 400 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-505

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL JUMELÉ - 4040 À 4050, AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513-1

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4799, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial jumelé de 6 logements à être érigé aux 4040 à 4050, avenue Moishe, dans la zone R-3 513-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par David Grenier, daté du 11 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Fabien Chereau, daté du 14 août 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Marc-André Brochu, daté du 14 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 16 400 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-506

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PHASE 9 DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU - 402 À 414 ET 418 À 430, RUE PAPINEAU - ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4800, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de deux rangées de 7 unités d'habitations, phase 9 du projet résidentiel intégré Le Papineau, à être érigées aux 402 à 414 et 418 à 430, rue Papineau, dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation daté du 12 mai 2022;
- plan d'architecture préparé par Lafond architecte, daté du 19 mai 2022;
- plan d'implantation préparé par Vital Roy arpenteurs-géomètres, daté du 4 avril 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte paysagiste, daté du 21 septembre 2022;
- lettre pour arbustes proposés dans les bacs préparée par Dubuc architecte paysagiste, datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-507

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA PHASE 10 DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU - 386 À 398, RUE PAPINEAU ET 96 À 108, RUE PROVENCHER - ZONE R-3 126-1

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4801, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de deux rangées de 7 unités d'habitations, phase 10 du projet résidentiel intégré Le Papineau, à être érigées aux 386 À 398, rue Papineau et 96 à 108, avenue Provencher, dans la zone R-3 126-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation daté du 12 mai 2022;
- plan d'architecture préparé par Lafond architecte, daté du 19 mai 2022;
- plan d'implantation préparé par Vital Roy arpenteurs-géomètres, daté du 4 avril 2022;
- plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte paysagiste, daté du 21 septembre 2022;
- lettre pour arbustes proposés dans les bacs préparée par Dubuc architecte paysagiste, datée du 13 mai 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-508

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LES ZONES R-3 126-1 ET I-2 128 - PHASES 9 ET 10 DU PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ LE PAPINEAU

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4802, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'un espace tampon entre les zones R-3 126-1 et I-2 128 pour les phases 9 et 10 du projet résidentiel intégré Le Papineau et détaillé au plan d'aménagement paysager préparé par Dubuc architecte paysagiste, daté du 21 septembre 2022.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'espace tampon.

Adoptée

2023-09-509

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AUX 3435 À 3437, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 448

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4790, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'agrandissement du bâtiment industriel situé aux 3435 à 3437, boulevard de la Grande-Allée dans la zone I-1 448 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Groupe Falardeau designer architecte inc., révisé le 15 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Labre et associés arpenteurs-géomètres inc., daté du 3 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Hurbain architecture de paysage, daté du 21 août 2023.

Adoptée

2023-09-510

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LA ZONE I-1 448 ET LES ZONES R-1 439 ET R-2 447

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4791, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de réaménagement de l'espace tampon entre la zone I-1 448 et les zones R-1 439 et R-2 447 suite à l'agrandissement du bâtiment industriel situé aux 3435 à 3437, boulevard de la Grande-Allée et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Groupe Falardeau designer architecte inc., révisé le 15 août 2023;
- plan d'implantation préparé par Labre et associés arpenteurs-géomètres inc., daté du 3 juillet 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Hurbain architecture de paysage, daté du 21 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 7 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'espace tampon.

Adoptée

2023-09-511

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 29, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4807, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure et d'aménagement paysager du bâtiment résidentiel unifamilial situé au 29, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'architecture préparé par Karine Courchesne, daté du 20 juillet 2023.

Adoptée

2023-09-512

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - MESURES ALTERNATIVES DES BASSES-LAURENTIDES - 209, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE P-3 225

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4806, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment situé au 209, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture préparé par Sophie Touchet, daté du 7 juin 2023.

Adoptée

2023-09-513

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SITUÉ AU 20 820, CHEMIN DE LA CÔTE NORD - ZONE I-2 481

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4789, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement de cases de stationnement et d'aménagement paysager du terrain situé au 20 820,

chemin de la Côte Nord, dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par DKA architectes, révisé le 16 août 2023;
- lettre argumentative préparée par monsieur Yves Da Silva, datée du 22 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 42 400 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-514

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE DU BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AUX 4238 À 4240, RUE MARCEL-LACASSE - ZONE I-3 455

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4804, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du concept d'affichage du bâtiment industriel situé aux 4238 à 4240, rue Marcel-Lacasse dans la zone I-3 455 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- concept d'affichage préparé par Zone Enseignes + Éclairage, daté du 25 juillet 2023;
- plan de l'enseigne préparé par Zone Enseignes + Éclairage, daté du 6 juin 2023;
- lettre explicative préparée par Zone Enseignes + Éclairage, datée du 25 juillet 2023.

Adoptée

2023-09-515

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - MICROTTEL - 3000, RUE D'ANNEMASSE - ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 10 août 2023 portant le numéro R-23-CU-4788, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction de l'hôtel Microtel situé au 3000, rue d'Annemasse dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par KFA architects + planners inc., daté du 7 juin 2023;

- plan de localisation préparé par Arsenault Arpenteurs-géomètres, daté du 23 mai 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Fahey - Michel Gauthier, architecte paysagiste, daté du 23 mars 2022;
- document de présentation des élévations reçu le 20 juillet 2023;
- liste des changements datée du 14 juillet 2023;
- lettre argumentaire préparée par Dany Tremblay, Urbaniste-conseil inc., datée du 19 juillet 2023;
- panneau des échantillons.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la garantie financière de 45 000 \$ liée à la précédente demande de permis conformément à la résolution 2021-07-365 soit transférée à la nouvelle demande de permis portant le numéro 2023-00290 pour assurer le respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-09-516
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AOÛT 2023

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 août 2023.

Adoptée

2023-09-517
EMBAUCHE - CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
 APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'embaucher madame Gabrielle Malacket au poste cadre à temps complet de conseillère aux communications au Service des communications et des relations avec les citoyens, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des communications et des relations avec les citoyens.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-09-518

EMBAUCHE - POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher monsieur William St-Jacques au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 25 septembre 2023.

Adoptée

2023-09-519

EMBAUCHE - COORDONNATRICE GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES AU SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'embaucher madame Marie-France Denis au poste syndiqué régulier à temps complet de coordonnatrice gestion documentaire et archives au Service juridique et greffe à compter du 10 octobre 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service juridique et greffe.

Adoptée

2023-09-520

ACCREDITATION D'ORGANISMES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De confirmer l'accréditation des organismes régionaux suivants, suite à l'évaluation du Service des loisirs conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes du 1er janvier 2021:

- Société d'horticulture et d'écologie de Sainte-Thérèse
- Projet équestre Goldie
- Mouvement Personne d'abord de Sainte-Thérèse.

Adoptée

2023-09-521

AIDE FINANCIÈRE - PATINAGE DES MILLE-ÎLES

Attendu que l'organisme Patinage des Mille-Îles est un organisme reconnu par la Ville de Boisbriand;

Attendu qu'une aide financière aurait dû être versée à l'organisme par le Fonds communautaire de Boisbriand en 2021;

Attendu la dissolution du Fonds communautaire de Boisbriand;

Attendu que, conformément à la résolution 2023-02-085, les fonds résiduels du Fonds communautaire de Boisbriand ont été transférés au surplus libre de la Ville de Boisbriand.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accorder une aide financière à l'organisme Patinage des Mille-Îles au montant de 1 000 \$, en remplacement du chèque émis par le Fonds communautaire de Boisbriand en 2021.

D'approprier à cette fin la somme de 1 000 \$ au surplus libre affecté à même le montant provenant du Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2023-09-522
OFFICE D'HABITATION THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - NOMINATION D'UN
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De nommer le directeur adjoint du Service d'urbanisme de la Ville, monsieur Charles-Élie Barrette, membre du conseil d'administration permanent de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville à compter des présentes, en remplacement de toute nomination antérieure.

Adoptée

2023-09-523
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA - INTERDICTION
D'HÉBERGEMENT FLOTTANT SUR LES PLANS D'EAU AU QUÉBEC

Attendu la résolution de la Municipalité de La Macaza datée du 14 août 2023 demandant notre appui;

Attendu que le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

Attendu que ce type d'embarcation permet d'occuper un plan d'eau navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

Attendu que la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

Attendu que cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

Attendu que la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la Municipalité de La Macaza dans sa démarche pour interdire les maisons flottantes ou leur usage.

De demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement règlementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2023-09-524

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITOM

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De lever la séance à 20 h 45.

Adoptée